



Parrainage maison phénix non versé.

Par **alex02**, le **20/02/2012** à **16:28**

Bonjour,

j'ai fais construire une maison phénix dont j'ai été livré en juillet 2011. suite a cette construction j'ai parrainé un de mes collègue de travail. le parrainage chez phénix amène a un versement de la somme de 450 euro. ils indiquent également que cette somme est payé des le commencement des travaux , hors mon collègue a été livré de sa maison il y a 15 jours et je n'ais toujours pas reçu l'argent. j'ai appelé a multiple reprise la société qui a prétexté avoir dépensé tout le budget en publicité et du coup il se refusaient a payer le parrainage.

Le 6 février 2012 ils ont reçu une mise en demeure d'effectuer le paiement sous quinze jours de ma part. arrivant au terme du délais je me demandais que faire ...

j'envisage d'aller voir un juge de proximité. est-ce un bon choix ?

si oui suis-je en droit de demander des dommages et intérêts ?

je vous remercie par avance de vos réponses.

Par **alain**, le **23/03/2012** à **05:03**

Bonjour

A qui avez vous envoyer votre bon de parrainage

cordialement

Par **pat76**, le **23/03/2012** à **17:59**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous mettez en demeure la société PHENIX de vous payer dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre la somme de 450 euros correspondant au parrainage que vous avez fait et qui est, un engagement écrit de la société PHENIX.

Vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous assignerez la société PHENIX devant la juridiction compétente au visa des article L 1142 et 1147 du Code Civil et L 121-1 du Code de la Consommation.

Vous indiquez que vous allez informer les services de la répression des fraudes et vous faire aider par l'Association UFC-QUE CHOISIR.

Vous ajoutez que la publicité mensongère est répréhensible.

Vous garderez une copie de votre lettre.